

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 573

11 avril 2007

SOMMAIRE

| | | | |
|---|-------|---|-------|
| Annibal Holding S.A. | 27465 | Inro Finance S.A. | 27465 |
| Aprotec S.A. | 27504 | Internationale Handelsunion AG | 27502 |
| Athis | 27464 | Jovest Holding S.A. | 27460 |
| Beverly Company | 27489 | Lendit Drogenbos S.A. | 27502 |
| Big Investment Fund | 27460 | Loisters & Co. S.à r.l. | 27495 |
| Carolus Investment Corporation | 27462 | Lotharingen Finanz AG | 27464 |
| Clariden Leu (Lux) | 27472 | Mayriwa | 27460 |
| Coditel S.à.r.l. | 27489 | Memory Assessment Clinics Europe S.A. | 27503 |
| Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Investissement et Participation "Cofi- lux" | 27465 | Merchant Venture Investments S.A. | 27468 |
| Davisol Finance Holding S.A. | 27459 | Metal Finance S.A. | 27466 |
| Delta-Immo S.A. | 27459 | Millicom International Cellular S.A. | 27490 |
| Distribution Européenne S.A. | 27466 | Orion Sicav | 27463 |
| Egerson Properties S.A. | 27488 | Oyster | 27470 |
| Elsa S.A. | 27458 | Pacific Trading S.à r.l. | 27487 |
| Empebe | 27461 | Percontrol S.A. | 27471 |
| Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l. | 27490 | Power Point S.A. | 27502 |
| Finalba Holding S.A. | 27470 | Prestau S.A. | 27488 |
| Finnacrien | 27469 | Prestau S.A. | 27488 |
| First London European Holdings S.à r.l. | 27503 | Profin S.A. | 27501 |
| Fortis L Fund | 27458 | Rinispas S.A. | 27466 |
| Gagfah S.A. | 27467 | Ripiero Company S.A. | 27467 |
| Gap Finance (Luxembourg) S.A. | 27461 | Safei Invest | 27461 |
| Globus Capital Finance S.A. | 27480 | Samson Global Holdings | 27501 |
| Harbour | 27473 | Saserna S.A. | 27467 |
| Haus-Lux S.A. | 27488 | SCI DL 2 | 27504 |
| Hecate Holding S.A. | 27472 | Société d'Etude et de Gestion d'Entrepri- ses Minières et Industrielles Holding | 27464 |
| Hera Sicav | 27463 | Soparfi 10 L S.A. | 27495 |
| Herbus S.A. | 27472 | Sullivan & Co. S.à r.l. | 27498 |
| Highgate Finance & Holding S.A. | 27498 | Sylux S.A. | 27462 |
| Hilltech Holdings S.A. | 27469 | The Emerging Markets Strategic Fund ... | 27458 |
| Imbrex Holding S.A. | 27470 | The Four Plus (Luxembourg) S.A. | 27502 |
| Infor Global Solutions TopCo II | 27489 | Tokelia S.A. | 27471 |
| INREDE S.A. (International Nippon Real Estate Development & Finance S.A.) ... | 27469 | Trebel S.A. | 27471 |
| | | Ziska | 27464 |

Elsa S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 56.510.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
qui se tiendra extraordinairement le 30 avril 2007 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

Décision à prendre en vertu de l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

L'assemblée générale ordinaire du 5 juillet 2006 n'a pas pu délibérer sur le point 3 de l'ordre du jour, le quorum prévu par la loi n'ayant pas été atteint. L'assemblée générale ordinaire qui se tiendra extraordinairement le 30 avril 2007 délibèrera quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007024922/534/15.

Fortis L Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R.C.S. Luxembourg B 32.327.

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

se tiendra le vendredi 20 avril 2007 à 14.30 heures, dans les locaux de FORTIS INVESTMENT MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., sis 14, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation du rapport du conseil d'administration et du rapport du réviseur d'entreprises;
2. Approbation des comptes pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006 et de l'affectation des résultats de l'exercice;
3. Décharge aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat;
4. Nominations statutaires;
5. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont priés de déposer leurs actions, cinq jours francs au moins avant la réunion, aux guichets des agents chargés du service financier, tels que mentionnés dans le prospectus.

Les propriétaires d'actions nominatives désirant assister ou être représentés à l'Assemblée sont admis sur justification de leur identité, à condition d'avoir cinq jours francs au moins avant la réunion, fait connaître leur intention de prendre part à l'Assemblée.

L'Assemblée délibèrera valablement quel que soit le nombre d'actions présentes ou représentées et les décisions seront prises à la majorité simple des actions présentes ou représentées. Toute action, quelle que soit sa valeur unitaire, donne droit à une voix.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027830/755/25.

The Emerging Markets Strategic Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 28.252.

Due to the lack of quorum, the Extraordinary general meeting convened on the 12th February 2007 was not able to validly decide on the items of its agenda. Thus, the Shareholders are hereby convened to attend a new

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

to be held at the offices of CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg on April 26, 2007 at 14.00 with the following agenda:

Agenda:

1. To amend the articles of incorporation in order to submit the Company to Part I of the law of 20 December 2002 regarding undertakings for collective investments (the «2002 Law»). As a consequence articles 1, 3, 5, 16, 20, 27, 28 and 30 will be modified.

2. To amend Article 23, second paragraph, in order, on the one hand to precise the valuation method used for the swaps and on the other hand to give the possibility to the Board of Directors to use, at its sole discretion, a valuation method of the assets held by the Company other than those provided under the first three items, if it believes that it results in a fairer valuation of these assets.
3. To amend Article 10, in order to change the date of shareholders annual general meeting from the first Thursday of April into the last Thursday of May.
4. To amend Article 12 in order to have the conditions relating to the convening of the meetings in line with the provisions of the Luxembourg law, to replace the fourteen days notice period by the terms and requirements of the Luxembourg law.
5. To amend Article 27 in order to let the appointment of the Management Company to the sole discretion of the Company.
6. To modify other points within the Articles of Incorporation.
7. To resolve that the effective date of the resolutions of the above agenda shall become effective on the date of the extraordinary general meeting, except point 1 which entered into force on February 13, 2007 in accordance with Luxembourg law.

The draft text of the restated Articles of Incorporation is available on request at the registered office of the Management Company, CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG, 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Shareholders are advised that the Meeting does not require any quorum in order to deliberate and that the resolutions shall be passed at the majority of the two thirds of the shares present or represented at the meeting and voting.

If you are unable to attend this meeting in person, a proxy form giving authorization to another named individual, can be obtained from the registered office of the Management Company or from local agents. Proxy forms have to be sent to CREDIT AGRICOLE ASSET MANAGEMENT LUXEMBOURG S.A., 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg (Fax: +352 / 47 67 37 81), at the latest 2 business days before the Extraordinary General Meeting is held.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007025530/755/39.

Delta-Immo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 138, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 61.866.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société, qui se tiendra mercredi, le 25 avril 2007 à 14.00 heures au siège social, 138, route d'Arlon à L-8008 Strassen, et de voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels 2006 et affectation du résultat,
2. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
3. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2007026168/3560/15.

Davisol Finance Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 79.568.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028715/795/16.

Big Investment Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 47.382.

The quorum required by law not having been reached at the first Extraordinary General Meeting of shareholders held on March 21, 2007 a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders will be held at the registered office of the fund at 11, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg on April 26, 2007 at 3.00 p.m., in order to decide on the following agenda:

Agenda:

Amendment of the Articles of Incorporation as follow:

1. Submission of the Company to the Law of December 20th, 2002 related to undertakings for collective investment (modification of Articles 3, 5, 16, 23).
2. The modification of Article 27 concerning the liquidation modalities.
3. Incidental modifications of the Articles 6, 14 and 21.
4. Adoption of the coordinated version of the Articles of Incorporation in accordance with the modifications mentioned here above.

Decisions on all the items on the agenda requires no quorum of 50%. They will be taken with a 2/3 majority of the shares expressed at the Meeting. Proxies are available at the registered office of the Company.

In order to attend this meeting, the bearer shareholders have to deposit their shares at least on April 24, 2007 with KREDIETBANK S.A. Luxembourgoise, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2007026170/755/24.

Jovest Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 38.919.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 23 avril 2007 à 10.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations Statutaires,
- Fixation des émoluments du commissaire aux comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007026579/755/19.

Mayriwa, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 53.257.

Les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 20 avril 2007 à 15.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027405/833/18.

Empebe, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 47.436.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social 3-5, place Winston Churchill, L-1340 Luxembourg, le 20 avril 2007 à 10.00 heures, pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels, du rapport du conseil d'administration et du rapport du commissaire aux comptes pour l'exercice clos au 31 décembre 2006,
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation du résultat,
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes,
4. Nominations statutaires,
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027407/833/18.

Gap Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 49.623.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 20 avril 2007 à 15.00 heures au siège social avec pour

Ordre du jour:

- Rapport de gestion du Conseil d'Administration,
- Rapport du Commissaire aux Comptes,
- Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006 et affectation des résultats,
- Quitus à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes,
- Nominations statutaires,
- Fixation des émoluments du Commissaire aux Comptes.

Pour assister ou être représentés à cette assemblée, Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au siège social.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027430/755/19.

Safei Invest, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.
R.C.S. Luxembourg B 25.606.

Les actionnaires de SAFEI INVEST (la «Société») sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra au siège social de la Société le mardi 24 avril 2007 à 11.00 heures et dont l'ordre du jour sera comme suit:

Ordre du jour:

1. Rapports du conseil d'administration et du réviseur d'entreprises pour l'exercice clos au 31 décembre 2006.

2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2006.
3. Affectation des résultats.
4. Quitus aux administrateurs pour l'accomplissement de leur mandat.
5. Composition du conseil d'administration.
6. Renouvellement du mandat du réviseur d'entreprises.
7. Divers.

Les résolutions soumises à l'Assemblée ne requièrent aucun quorum. Elles seront adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées à l'Assemblée.

Les actionnaires de la Société sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

des actionnaires (l'«Assemblée») de la Société, qui se tiendra dans les locaux de BNP Paribas Securities Services - Succursale de Luxembourg, 33, rue de Gasperich, L-5826 Hesperange le mardi 24 avril 2007 à 14.00 heures afin de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Décision de liquider la Société.
2. Nomination du liquidateur et détermination de ses pouvoirs.
3. Décharge à donner aux administrateurs.
4. Approbation du paiement des créanciers et distributions des actifs restants aux actionnaires, après paiement des dettes.
5. Décision de suspendre le calcul de la valeur nette d'inventaire, les rachats, les souscriptions et les conversions.
6. Divers.

L'Assemblée ne sera régulièrement constituée et ne pourra valablement délibérer sur l'ordre du jour que si la moitié au moins du capital est représentée. Les résolutions, pour être valables, seront approuvées par une majorité des deux tiers au moins des voix exprimées.

Pour avoir le droit d'assister ou de se faire représenter aux Assemblées, les propriétaires d'actions au porteur devront avoir déposé leurs titres cinq jours francs avant les Assemblées auprès de BNP PARIBAS LUXEMBOURG, 10A, boulevard Royal, L-2093 Luxembourg.

Les détenteurs d'actions nominatives doivent dans le même délai informer par écrit (lettre ou formulaire de procuration) le Conseil d'Administration de leur intention d'assister à aux (l')Assemblée(s).

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027463/755/42.

Carolus Investment Corporation, Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 16.100.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu lundi 23 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027467/1267/15.

Sylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 104.290.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le lundi 23 avril 2007 à 10.00 heures au siège social de la société, avec l'ordre du jour suivant:

27463

Ordre du jour:

1. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
2. Approbation du rapport de gestion et du rapport du commissaire aux comptes.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027468/1267/15.

Hera Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 93.946.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 avril 2007 à 11.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Affectation du résultat
5. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027814/584/21.

Orion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 73.862.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 20 avril 2007 à 15.00 heures au siège social de la Société, pour délibérer et voter sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport du Conseil d'Administration
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises
3. Examen et approbation des comptes annuels au 31 décembre 2006
4. Décharge à donner aux Administrateurs
5. Affectation du résultat
6. Nominations statutaires
7. Divers

Aucun quorum n'est requis pour les points à l'ordre du jour de l'Assemblée et les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés à l'Assemblée.

Pour pouvoir assister à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions au siège social de la Société cinq jours francs avant la date fixée pour l'Assemblée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027816/584/23.

Athis, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 62.005.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 avril 2007 à 10.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrations et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027820/534/15.

Lotharingen Finanz AG, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 17.631.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 avril 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 novembre 2006.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027821/534/15.

Ziska, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 97.986.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 20 avril 2007 à 11.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2005.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007027822/534/15.

Société d'Etude et de Gestion d'Entreprises Minières et Industrielles Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 5.362.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le 20 avril 2007 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

27465

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Nominations statutaires
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028722/795/16.

Annibal Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.593.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra exceptionnellement le *20 avril 2007* à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028713/795/15.

Compagnie Financière Luxembourgeoise d'Investissement et Participation "Coflux", Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.890.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *20 avril 2007* à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 30 septembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Acceptation de la démission de tous les Administrateurs et du Commissaire aux Comptes et nomination de leurs remplaçants
6. Décharge spéciale aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes pour la période du 1^{er} octobre 2006 à la date de la présente assemblée
7. Transfert du siège social
8. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028714/795/23.

Inro Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 33.919.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui se tiendra le *20 avril 2007* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

27466

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 octobre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'un Administrateur et nomination de son remplaçant
5. Décharge spéciale à l'Administrateur démissionnaire pour l'exercice de son mandat jusqu'à la date de sa démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028717/795/17.

Distribution Européenne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 46.720.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 avril 2007* à 15.30 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028716/795/18.

Metal Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 12.573.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 avril 2007* à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028718/795/17.

Rinispa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.628.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 avril 2007* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire

2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
7. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028719/795/20.

Ripiero Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 35.630.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *20 avril 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028720/795/18.

Saserna S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 117.846.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 avril 2007* à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Acceptation de la démission d'Administrateurs et nomination de leurs remplaçants
5. Décharge spéciale aux Administrateurs démissionnaires pour l'exercice de leur mandat jusqu'à la date de leur démission
6. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028721/795/18.

Gagfah S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 109.526.

You are hereby convened to the Annual General Meeting of shareholders of the Company.
In accordance with the articles of incorporation of the Company, the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders will take place on Monday 23 April 2007 at 2.00 p.m. at the Centre de conférences, Place de l'Europe, Kirchberg, L-1499 Luxembourg.

The agenda of the Annual General Meeting is as follows:

Agenda:

1. Presentation of the statutory Management Report and the consolidated Management Report for the fiscal year ended 31 December 2006;
2. Presentation of the reports by the auditors of the Company in respect of the statutory financial statements of the Company and in respect of the consolidated financial statements of the Company and its group, for the fiscal year ended 31 December 2006;
3. Approval of the statutory financial statements of the Company and of the consolidated financial statements of the Company and its group, for the fiscal year ended 31 December 2006;
4. Resolution concerning the allocation of the results of the Company for the fiscal year ended 31 December 2006 and approval of distributions;
5. Discharge to all the directors of the Company who have been in office during the fiscal year ended 31 December 2006;
6. Authorisation to the Company, or any wholly-owned subsidiary, to from time to time purchase, acquire or receive shares in the Company up to 10% of the issued share capital from time to time, over the stock exchange or in privately negotiated transactions, and in the case of acquisition for value, at a purchase price being (i) no less than fifty per cent of the lowest stock price over the thirty trading days preceding the date of the purchase and (ii) no more than fifty per cent above the highest stock price over the thirty trading days preceding the date of the purchase and on such terms as shall be determined by the Board of Directors of the Company, provided such purchase is in conformity with Article 49-2 of the Luxembourg law of 10 August 1915 and with applicable laws and regulations, such authorisation being granted for a period of 18 months and superseding the authorisation granted on 29 September 2006;
7. Directors' remuneration.

The consolidated and unconsolidated balance sheets and profit and loss accounts of the Company for the year ended 31 December 2006 together with the reports of the auditors and the board of directors as well as the detailed explanations for participation, are available at the registered office of the Company and on the Company's website <http://www.gagfah.com/> as well as at the German paying agent DEUTSCHE BANK AG, TSS/GES, Post-IPO Services, 60262 Frankfurt am Main, Germany.

The right to vote at the meeting is restricted to shareholders. Shareholders must, therefore, be able to evidence that they are shareholders as at 23 April 2007 in order to attend the general meeting.

As of 2 April 2007 a number of 225,515,377 shares of the Company had been issued and is entitled to vote.

Shareholders wishing to participate in the meeting in person, appoint a proxy and/or vote by written instructions are asked to act in line with the instructions accessible in the publication in the German electronic Federal Gazette dated 2 April 2007 and available at the registered offices of the Company.

The Board of Directors.

About GAGFAH S.A.

GAGFAH S.A. is a joint stock corporation organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg qualifying as a securitization company under the Luxembourg law of March 22, 2004 on Securitization. The core business of GAGFAH S.A.'s operating subsidiaries is the ownership, management and acquisition of a geographically diversified and well maintained residential property portfolio located throughout Germany. With a portfolio of over 168,000 apartments as of March 2007, GAGFAH is the largest German listed residential property company.

Référence de publication: 2007028733/52.

Merchant Venture Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 108.310.

Notice is hereby given that the

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the company will be held at the registered office in Sweden, Stockholm at the Victory Hotel on Thursday 19th April, 2007 at 13.30 with the following agenda

Agenda:

1. Accept resignation of Timo Miettinen, Patrick Salén and Michael Muth
2. To grant the resigning directors discharge for their conduct of the company's affairs

3. To appoint new members of the Board of Directors
4. Appointment of a Chairman of the Board of Directors
5. The granting of Deed of Indemnity to the Directors of the Board and certain Officers of the Company
6. The issue of remuneration to the Board of Directors and the Chairman
7. Election of members to the Partners and Corporate Governance Committee
8. Election of a Chairman of the Partners and Corporate Governance Committee
9. Election of members to the Nomination Committee
10. Elections of a Chairman to the Nomination Committee
11. Any other business

Référence de publication: 2007029612/317/22.

Finmacrien, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 58.902.

Les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui se tiendra le *20 avril 2007* à 14.00 heures, au siège social, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg pour délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Révocation des administrateurs et décharge
2. Décharge à l'administrateur décédé
3. Nomination de nouveaux administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2009.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028725/29/15.

Hilltech Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 70, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 82.560.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *20 avril 2007* à 9.00 heures au siège de la société.

Ordre du jour:

1. Présentation et discussion des comptes au 31 décembre 2005.
2. Rapport de gestion du Conseil d'Administration.
3. Rapport du Commissaire aux Comptes.
4. Décharge aux organes de la société.
5. Décision sur l'affectation du résultat.
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028741/698/17.

INREDE S.A. (International Nippon Real Estate Development & Finance S.A.), Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.
R.C.S. Luxembourg B 36.485.

Les Actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *19 avril 2007* à 15.00 heures au siège social à Luxembourg, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire

4. Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales
5. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028755/696/17.

Imbrex Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 25.238.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires de notre société qui se tiendra au 32, avenue du X Septembre, L-2550 Luxembourg, en date du 20 avril 2007 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2006;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2006;
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaire aux Comptes;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007028764/4525/17.

Finalba Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 39.250.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 19 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 30 novembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 novembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029360/1023/16.

Oyster, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 55.740.

Les actionnaires sont invités à assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 19 avril 2007 à 15.00 heures au siège social de ladite Société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'entreprises pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des changements des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2006
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration
5. Nominations statutaires
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029369/584/21.

Trebel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 48.443.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 19 avril 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029373/1023/16.

Tokelia S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 42.386.

Die Herren Aktieninhaber werden hierdurch eingeladen der
ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG,
die am 19. April 2007 um 15.00 am Gesellschaftssitz stattfindet, beizuwohnen.

Tagesordnung:

1. Genehmigung der Berichte des Verwaltungsrates und des Kommissars 31. Dezember 2006.
2. Genehmigung der Bilanz und Gewinn- und Verlustrechnung per 31. Dezember 2006, sowie Zuteilung des Resultats
3. Entlastung an den Verwaltungsrat und den Kommissar per 31. Dezember 2006.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007029374/1023/15.

Percontrol S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 46.200.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à
l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,
qui aura lieu le 19 avril 2007 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Décision sur la continuation de l'activité de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029375/1023/17.

Clariden Leu (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 81.507.

Die Aktionäre der Sicav werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre einzuladen, die am 19. April 2007 um 15.00 Uhr am Gesellschaftssitz der Gesellschaft in Luxemburg stattfindet und über folgende Tagesordnung abstimmen wird:

Tagesordnung:

1. Geschäftsbericht des Verwaltungsrates und Bericht des Abschlussprüfers.
2. Billigung der jährlichen Konten sowie der Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2006.
3. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder.
4. Verschiedene Ernennungen.
5. Ermächtigung des Verwaltungsrats zwecks Ernennung, gemäss Artikel 60, Absatz 4) des abgeänderten Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, von Herrn André Schmit, Verwaltungsratsmitglied, zum geschäftsführenden Manager der Gesellschaft (délégué à la gestion journalière générale). Der Verwaltungsrat teilt den Aktionären mit, dass diese Delegation der täglichen Geschäftsführung erfolgt, um den Bestimmungen des Teils I des Gesetzes vom 20. Dezember 2002 bezüglich der «sociétés d'investissement à capital variable» welche keine Verwaltungsgesellschaft ernannt haben, gerecht zu werden.
6. Verschiedenes.

Die Aktionäre werden darauf hingewiesen, dass die Beschlüsse über die Tagesordnung der ordentlichen Generalversammlung keine besondere Beschlussfähigkeit verlangen und mit einer einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst werden. Jede ganze Aktie berechtigt zu einer Stimme. Jeder Aktionär kann sich bei der Versammlung vertreten lassen. Vollmachten sind am Sitz der Gesellschaft verfügbar.

Jeder Aktionär, der der ordentlichen Generalversammlung beiwohnen oder sich vertreten lassen will, muss seine Aktien für spätestens den 18. April 2007 beim Sitz der Gesellschaft oder an folgender Adresse hinterlegen: KREDIET-BANK SA LUXEMBOURGEOISE, 43, boulevard Royal, L-2955 Luxembourg.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2007029737/755/30.

Herbus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 66.600.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 19 avril 2007 à 11.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029376/1023/16.

Hecate Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 89.687.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE,

qui aura lieu le 19 avril 2007 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et du compte de profits et pertes au 31 décembre 2006, et affectation du résultat.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2006.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2007029377/1023/16.

Harbour, Société Anonyme.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 124.052.

—
STATUTES

In the year two thousand seven, the second of February,
Before us Maître Joseph Gloden, notary residing in Grevenmacher (Luxembourg),

There appeared:

The Company LWM HOLDINGS I CORP., with registered office in Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building,
2nd Floor, Republic of Panama,

duly represented by Mr Eric Leclerc, employé privé, residing professionally in Luxembourg,
by virtue of a proxy delivered in Luxembourg, on January 30, 2007.

The prenamed proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the notary executing, remains
annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing party, represented as herefore indicated, requests the notary executing, to drawn up the following
articles of a joint stock company which it intends to organize as sole associate or with any persons who may become
shareholder of the company in the future.

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. A joint stock company (société anonyme) is herewith formed under the name of HARBOUR.

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. Moreover, the company may pledge its assets for the benefit of its associate/shareholders. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand euro (€ 31,000.-) divided into one hundred (100) shares with a par value of three hundred and ten euro (€ 310.-) each.

The shares maybe registered or bearer shares, at the option of the holder, except those shares for which Law prescribes the registered form.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Board of Directors and Statutory Auditors

Art. 6. The company is administered by a board of not less than three members, associate/shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy.

In this case the next general meeting will proceed to the final elections.

Art. 7. The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, e-mail or telefax, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be associate/shareholders of the company.

Art. 12. Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the joint signatures of one A and one B signatory director or by the individual signature of the delegate of the board acting within the limits of his powers. In its current relations with the public administration, the company is validly represented by one director, whose signature legally commits the company.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, associate/shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General Meeting

Art. 14. If there is a sole associate, this sole associate exercises the powers of the general assembly of shareholders. If there a several shareholders the general meeting represents the whole body of shareholders.

The general meeting has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the on the first Monday of the month of June, at 11 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

Art. 16. The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing at least ten percent of the company's share capital.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

In case one share is held by an usufructuary and a pure owner, the voting right belongs in any case to the usufructuary.

Business Year - Distribution of Profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

In case a share is held by an usufructuary and a pure owner, the dividends as well as the profits carried forward belong to the usufructuary.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10,1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on December 31st, 2007.

The first annual general meeting shall be held in 2008.

The first directors and the first auditor are elected by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

By deviation from article 7 of the articles of incorporation, the first chairman of the board of directors is designated by the sole associate acting in place of the extraordinary general shareholders' meeting that designates the first board of directors of the company.

Subscription and payment

The shares have been subscribed and paid-up as follows:

| Subscriber | Number of shares subscribed | Amount subscribed to and paid-up in (EUR) |
|--|-----------------------------------|--|
| LWM HOLDINGS I CORP., prenamed | 100 | 31,000.- |
| Total: | 100 | 31,000.- |

The subscribed shares have been entirely paid up in cash, so that the company has now at its disposal the sum of thirty one thousand euro (€ 31,000.-) as was certified to the notary executing this deed.

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at two thousand six hundred euro (€ 2,600.-).

Extraordinary general meeting

The above-named party, represented as herefore indicated, acting as sole associate, representing the whole subscribed capital, considering himself acting in place of an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at three.

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

A signatory:

Mrs Martine Kapp, employée privée, born in Luxembourg on the 10 of December 1960, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

B signatory:

Mr Eric Leclerc, employé privé, born in Luxembourg on the 4 of April, 1967, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale,

Mr Jos Hemmer, employé privé, born in Luxembourg on the 15th of August, 1952, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Second resolution

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be held in the year 2012:

Mr Pascal Fabeck, employé privé, born in Arlon (B), the 16th of November 1968, residing professionally in L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Third resolution

The company's registered office is located at L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

The undersigned Notary who knows and speaks the English language, states herewith that, upon the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon the request of the same appearing person, in case of divergences between the English and French text, the English version will prevail.

In faith of which we, the undersigned notary have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read and translated into the language of the person appearing, whom is known to the notary by his surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with us, Notary, the present original deed.

Suit la traduction française du procès-verbal qui précède:

L'an deux mille sept, le deux février,

Par-devant Maître Joseph Gloden, notaire de résidence à Grevenmacher, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

La société LWM HOLDINGS I CORP., ayant son siège social à Panama, East 54th Street, Arango - Orillac Building, 2nd Floor, République de Panama,

ici représentée par Monsieur Eric Leclerc, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 30 janvier 2007.

La prédite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme il est dit, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'il va constituer en tant qu'associé unique ou avec toute autre personne qui deviendrait actionnaire de la société par la suite.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de HARBOUR.

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle peut également donner ses avoirs en gage, dans l'intérêt de ses associé/actionnaires. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-) représenté par cent (100) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310,- €) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associé/actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommée par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 7. Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, e-mail ou telefax, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi du 10 août 1915 et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être associé/actionnaires de la société.

Art. 12. Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs, dont obligatoirement une signature de la catégorie A et une autre signature de la catégorie B, ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs. La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, associé/actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. S'il y a un associé unique, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des actionnaires. En cas de pluralité d'actionnaires l'assemblée générale des actionnaires réunit tous les actionnaires.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le premier lundi du mois de juin à 11.00 heures du matin.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 16. Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant au moins dix pourcent du capital social.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Au cas où une action est détenue en usufruit et en nue-propriété, le droit de vote sera exercé en toute hypothèse par l'usufruitier.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au commissaire.

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Au cas où l'action est détenue en usufruit et en nue-propriété, les dividendes ainsi que les bénéfices mis en réserve reviendront à l'usufruitier.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2007. La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2008.

Les premiers administrateurs et le premier commissaire sont élus par l'associé unique statuant en lieu et place d'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Par dérogation à l'article 7 des statuts, le premier président du conseil d'administration est désigné par l'associé unique statuant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire désignant le premier conseil d'administration de la société.

Souscription et paiement

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit par:

| Souscripteurs | Nombre d'actions souscrites | Montant souscrit et libéré (en EUR) |
|--|-----------------------------------|--|
| LWM HOLDINGS I CORP., prénommée, | 100 | 31.000,- |
| Total: | 100 | 31.000,- |

Les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît.

Constatations

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ deux mille six cents euros (2.600,- €)

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant l'associé unique représenté comme il est dit ci-avant agissant en lieu et place d'une assemblée générale extraordinaire a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois.

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Signature catégorie A:

Madame Martine Kapp, employée privée, née à Luxembourg, le 10 décembre 1960, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Signatare catégorie B:

Monsieur Eric Leclerc, employé privé, né à Luxembourg le 4 avril 1967, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Monsieur Jos Hemmer, employé privé, né à Luxembourg le 15 août 1952, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Deuxième résolution

Est appelé aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012:

Monsieur Pascal Fabeck, employé privé, né à Arlon (B), le 16 novembre 1968, demeurant professionnellement à L-1347 Luxembourg, 6A, Circuit de la Foire Internationale.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au L-1734 Luxembourg, 2, rue Carlo Hemmer.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Ville, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite à la personne comparante qui a requis le notaire de documenter le présent acte en langue anglaise, la personne comparante a signé le présent acte avec le notaire, qui déclare avoir connaissance personnelle de la langue anglaise.

Les présents statuts rédigés en langue anglaise sont suivis d'une traduction française. En cas de divergences entre le texte anglais et le texte français le texte anglais primera.

Signé: E. Leclerc, J. Gloden.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 février 2007, vol. 538, fol. 31, case 9, GRE/2007/515. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 6 février 2007.

J. Gloden.

Référence de publication: 2007026740/213/357.

(070021194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Globus Capital Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 124.084.

—
STATUTES

In the year two thousand and seven, on the twenty-ninth day of January.

Before Maître Marc Lecuit, civil law notary residing at 13, Grand-Rue, 8510 Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg,

Appeared:

STICHTING PCT 4, a foundation (stichting) established under the laws of The Netherlands, registered with the Amsterdam Chamber of Commerce under number 34.199.197 having its registered office at Amsteldijk 166-6, 1079 LH Amsterdam, The Netherlands,

represented by Maître Marco Hirth, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal, which, initialed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the herein above stated capacities, has requested the notary to draw up the following Articles of Incorporation of a «société anonyme» (the «Company») which it declared to establish.

Chapter I. Name, Registered Office, Object, Duration

1. Form, Name. There is hereby established a company in the form of a société anonyme, under the firm name GLOBUS CAPITAL FINANCE S.A.

2. Registered Office.

2.1 The Company has its registered office in the City of Luxembourg. The Board of Directors is authorized to change the address of the Company inside the municipality of the Company's registered office.

2.2 Should any political, economic or social events of an exceptional nature occur or threaten to occur which are likely to affect the normal functioning of the registered office or communications with abroad, the registered office may be provisionally transferred abroad until such time as circumstances have completely returned to normal. Such decision will not affect the Company's nationality which will, notwithstanding such transfer, remain that of a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Board of Directors.

3. Object.

3.1 The purpose of the Company is: (i) the acquisition, holding and disposal of rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign entities; (ii) the acquisition of various securities and financial instruments; (iii) the ownership of asset portfolios; (iv) the issue of notes and other debt and/or equity securities in particular for the purpose of, amongst other activities, granting loans (without, however carrying out a professional banking or credit activity); (v) the lending of funds (including the proceeds of any borrowings and/or issues of notes and other debt securities), without however carrying out a professional banking or credit activity; (vi) the provision of guarantees; and (vii) the creation of security interests over some or all of its assets.

3.2 The Company may take all required actions and enter into and/or perform any obligation in the context of any of the foregoing and in particular (but without limitation) enter into any agreement or execute any document with any providers of services in the context of any of the foregoing.

3.3 In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the achievement and development of its purpose.

4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

Chapter II. Capital

5. Capital. The subscribed capital is set at thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-), divided into thirty-one (31) registered shares with a par value of one thousand Euros (EUR 1,000.-) each, fully paid up.

6. Form of the Shares. The shares are in registered form.

7. Modification of capital.

7.1 The subscribed capital of the Company may be increased or reduced by resolutions of the shareholders adopted in the manner legally required for amending the Articles.

7.2 The Company can repurchase its own shares within the limits set by law.

Chapter III. Bonds, Notes and other Debt Instruments

8. Registered or bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments in registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments in registered form may not be exchanged or converted into bearer form.

Chapter IV. Directors, Board of Directors, Independent Auditors

9. Board of Directors.

9.1 The Company is managed by a Board of Directors, consisting of at least three members, who need not be shareholders.

9.2 The Directors are appointed by the annual general meeting of shareholders for a period not exceeding six (6) years and are re-eligible. They may be removed at any time by a resolution of the general meeting of shareholders. They will remain in function until their successors have been appointed. In case a Director is elected without mention of the term of his mandate, he is deemed to be elected for six (6) years from the date of his election.

9.3 In the event of vacancy of a member of the Board of Directors appointed by the sole shareholder or the general meeting of shareholders because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors thus appointed may meet and elect, by majority vote, a Director to fill such vacancy until the next resolution general meeting of shareholders which will be asked to ratify such election.

10. Meetings of the Board of Directors.

10.1 The Board of Directors will elect a Chairman from among its members. The first Chairman may be appointed by the first general meeting of shareholders. If the Chairman is unable to be present, he will be replaced by a Director elected for this purpose from among the Directors present at the meeting.

10.2 The meetings of the Board of Directors are convened by the Chairman or by any Director. In case that all the Directors are present or represented, they may waive all convening requirements and formalities.

10.3 The Board of Directors can only validly meet and take decisions if a majority of members is present or represented by proxies. Any Director may act at any meeting of the Board of Directors by appointing in writing another Director as his proxy. A Director may also appoint another Director to represent him by phone to be confirmed in writing at a later stage.

10.4 All decisions by the Board of Directors require a simple majority of votes cast. In case of ballot, the Chairman has a casting vote.

10.5 The use of video-conferencing equipment and conference call shall be allowed provided that each participating Director being able to hear and to be heard by all other participating Directors using this technology, shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone.

10.6 Circular resolutions of the Board of Directors can be validly taken if approved in writing and signed by all of them in person. Such approval may be in a single or in several separate documents. These resolutions shall have the same effect as resolutions voted at the Directors' meetings, duly convened.

10.7 Votes may also be cast by fax, e-mail, or by telephone provided in such latter event such vote is confirmed in writing.

10.8 The minutes of a meeting of the Board of Directors shall be signed by all Directors present at the meeting. Extracts shall be certified by the Chairman of the Board of Directors or by any two Directors.

11. General Powers of the Board of Directors. The Board of Directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the Board of Directors.

12. Delegation of Powers.

12.1 The Board of Directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such daily management and affairs to any member or members of the Board, Directors, managers or other officers who need not be shareholders of the Company, under such terms and with such powers as the Board shall determine. The delegation to a member of the Board of Directors shall be subject to the prior authorisation of the general meeting of shareholders.

12.2 The Board of Directors may also confer all powers and special mandates to any person who need not be Directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

12.3 The first managing Director may be appointed by the first general meeting of shareholders.

13. Representation of the Company. In all circumstances, the Company shall be bound by the joint signature of any two Directors or by the single signature of any person to whom such signatory power shall be granted.

14. Statutory Auditor.

14.1 The Company is supervised by one or more statutory auditors, who shall be appointed by the general meeting of shareholders.

14.2 The duration of the term of the appointment of a statutory auditor is determined by the general meeting of shareholders. The appointment may, however, not exceed a period of six (6) years.

14.3 The statutory auditors are re-eligible.

Chapter V. General Meeting of Shareholders

15. Powers of the General Meeting of Shareholders.

15.1 The general meeting of shareholders shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company.

15.2 In case the Company has one sole shareholder, the latter will exercise all powers vested in the general meeting of shareholders.

15.3 Any general meeting shall be convened by means of convening notice sent to each registered shareholder by registered letter at least fifteen days before the meeting. In case that all the shareholders are present or represented and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, they may waive all convening requirements and formalities of publication.

15.4 Unless otherwise provided by law or by the Articles, all decisions by the annual or ordinary general meeting of shareholders shall be taken by simple majority of the votes, regardless of the proportion of the capital represented.

15.5 An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles or by the law. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be adopted by a two-third majority of the shareholders present or represented.

15.6 However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of all the shareholders and in compliance with any other legal requirement.

15.7 Any decision taken by the general meeting of shareholders shall be documented in minutes that shall be signed by the members of the bureau and by all shareholders that ask to execute such minutes.

15.8 In the case of one sole shareholder that holds the entirety of the share capital of the Company, the decisions taken by him shall be documented in minutes signed by such sole shareholder.

16. Place and Date of the Annual General Meeting of Shareholders. The annual general meeting of shareholders is held in the City of Luxembourg, at a place specified in the notice convening the meeting in Luxembourg on the third day of June, at 3.00 p.m., and for the first time in 2008.

17. Other General Meetings. Any Director may convene other general meetings. A general meeting has to be convened at the request of the shareholders which together represent one tenth of the capital of the Company.

18. Votes. Each share is entitled to one vote. A shareholder may act at any general meeting, even the annual general meeting of shareholders, by appointing another person as his proxy in writing.

Chapter VI. Business Year, Distribution of Profits

19. Business Year.

19.1 The business year of the Company begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year, except for the first business year which commences on the date of incorporation of the Company and ends on December 31st, 2007.

19.2 The Board of Directors draws up the balance sheet and the profit and loss account. It submits these documents together with a report of the operations of the Company at least one month prior to the annual general meeting of shareholders to the statutory auditor who shall make a report containing comments on such documents.

20. Distribution of Profits.

20.1 Each year at least five per cent of the net profits shall be allocated to the legal reserve account. This allocation is no longer mandatory if and as long as such legal reserve amounts to at least one tenth of the capital of the Company.

20.2 After allocation to the legal reserve, the general meeting of shareholders determines the appropriation and distribution of net profits.

20.3 The Board of Directors may resolve to pay interim dividends in accordance with the terms prescribed by law.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 The Company may be dissolved by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the Articles.

21.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders.

Chapter VIII. Applicable Law

22. Applicable Law. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law of 10 August 1915 on Commercial Companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

The Articles having thus been established, the above-named party has subscribed for the thirty-one (31) shares.

All these shares have been fully paid up, so that the sum of thirty-one thousand Euros (EUR 31,000.-) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Statement

The notary drawing up the present deed declares that the conditions set forth in Article 26 of the Law on Commercial Companies have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Estimate of Costs

The party has estimated the costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation at about two thousand four hundred and fifty Euro (2,450.- EUR).

First Resolutions of the sole Shareholder

The above-named party, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The Company's address is fixed at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, Grand Duchy of Luxembourg.
2. The following have been elected as Directors for a maximum period of six (6) years, their mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:
 - a) Mr. Pascal Leclerc, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, Grand Duchy of Luxembourg;
 - b) Mr. Christophe Cahuzac, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, Grand Duchy of Luxembourg, and,
 - c) Mr. Jean And, professionally residing at L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II, Grand Duchy of Luxembourg.
3. Has been elected as statutory auditor for a maximum period of six (6) years, its mandate expiring on occasion of the annual general meeting of shareholders to be held in 2013:
Mr. Jaap Meijer, residing at L-8127 Bridel, 6, Op der Dresch, Grand Duchy of Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille sept, le vingt-neuf janvier.

Par-devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à 13, Grand-Rue, 8510 Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

STICHTING PCT 4, une fondation (stichting) de droit néerlandais, immatriculée auprès de la Chambre de Commerce d'Amsterdam sous le numéro 34.199.197, ayant son siège social à Amsteldijk 166-6, Pays-Bas, 1079 LH Amsterdam;

Ici représentée par Maître Marco Hirth, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Lequel comparant, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'il déclare constituer (la «Société») et dont il a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de GLOBUS CAPITAL FINANCE S.A.

2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg. Le Conseil d'Administration est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

2.2 Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le

siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera faite par le Conseil d'Administration.

3. Objet.

3.1 L'objet de la Société est: (i) l'acquisition, la détention et la disposition de droits, d'intérêts et d'obligations dans des entités luxembourgeoises et étrangères; (ii) l'acquisition de divers titres et instruments financiers; (iii) la détention de portefeuilles d'actifs; (iv) l'émission de titres obligataires («notes») et d'autres titres de créance et/ou de titres de capital en particulier dans le but, entre autres activités, d'octroyer des prêts (sans jamais toutefois exercer une activité de crédit ou une activité bancaire professionnelle); (v) le prêt de fonds (y inclus le prêt de revenus d'un emprunt et/ou d'émissions de titres obligataires et d'autres titres de créance) sans jamais toutefois exercer une activité de crédit ou une activité bancaire professionnelle; (vi) la fourniture de garanties; et (vii) la création de sûretés sur tout ou partie de ses actifs.

3.2 La Société peut prendre toute mesure et conclure et/ou exercer toute obligation dans le cadre de tout ce qui précède et en particulier (mais sans limitation) conclure toute convention ou signer tout document avec tout fournisseur de services ou toute autre personne dans le cadre de tout ce qui précède.

3.3 D'une manière générale, la Société peut prendre toute mesure de contrôle ou de supervision et réaliser toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour la réalisation et le développement de son objet.

4. **Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II. Capital

5. **Capital social.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), divisé en trente et une (31) actions nominatives d'une valeur nominale de mille euros (1.000,- EUR) chacune, entièrement libérées.

6. **Nature des actions.** Les actions sont nominatives.

7. Modification du Capital.

7.1 Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

7.2 La Société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

Titre III. Obligations, Titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette.

8. **Nominatif ou au Porteur.** La Société pourra émettre des obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ou au porteur. Ces obligations, titres obligataires et autres titres représentatifs d'une dette sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur.

Titre IV. Administrateurs, Conseil d'administration, réviseurs d'entreprises

9. Conseil d'Administration.

9.1 La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

9.2 Les Administrateurs seront nommés par l'assemblée générale annuelle des actionnaires pour une durée qui ne peut dépasser six (6) ans. Ils sont rééligibles. Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale des actionnaires.

Ils restent en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient nommés. Les Administrateurs élus sans indication de la durée de leur mandat, seront réputés avoir été élus pour un terme de six (6) ans.

9.3 En cas de vacance du poste d'un administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires pour cause de décès, de démission ou autre raison, les administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

10. Réunions du Conseil d'Administration.

10.1 Le Conseil d'Administration élira parmi ses membres un président. Le premier président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du président, il sera remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du président ou d'un Administrateur. Lorsque tous les Administrateurs sont présents ou représentés, ils pourront renoncer aux formalités de convocation.

10.3 Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite en original ou en copie. Un Administrateur peut également désigner par téléphone un autre Administrateur pour le représenter. Cette désignation devra être confirmée par une lettre écrite.

10.4 Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

10.5 L'utilisation de la vidéo-conférence et de conférence téléphonique est autorisée pour autant que chaque participant soit en mesure de prendre activement part à la réunion, c'est-à-dire notamment d'entendre et d'être entendu, dans un tel cas, les Administrateurs utilisant ce type de technologie seront réputés présents à la réunion et seront habilités à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo.

10.6 Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration, dûment convoqué.

10.7 Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tels que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le président du Conseil d'Administration ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1 Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs Administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil déterminera. La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale des actionnaires.

12.2 Le Conseil d'Administration pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

12.3 Le premier Administrateur-délégué peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires.

13. Représentation de la société. En toutes circonstances, la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs ou de toute autre personne à laquelle le pouvoir de signature aura été donné.

14. Commissaire aux comptes.

14.1 La Société est surveillée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

14.2 La durée du mandat de commissaire aux comptes est fixée par l'assemblée générale des actionnaires. Elle ne pourra cependant dépasser six (6) années.

14.3 Les commissaires aux comptes sont rééligibles.

Titre V. Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des actionnaires.

15.1 L'assemblée générale représente tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.2 Lorsque la société comporte un associé unique, ce dernier exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

15.3 Toute assemblée générale sera convoquée par voie de lettres recommandées envoyées à chaque actionnaire nominatif au moins quinze jours avant l'assemblée. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'agenda de l'assemblée, ils pourront renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.4 Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée annuelle ou ordinaire des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des actions présentes ou représentées, quelles que soient la portion du capital représentée.

15.5 Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées. Si la première de ces conditions n'est pas remplie une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes légales.

Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

15.6 Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

15.7 Toute décision prise par l'assemblée générale des actionnaires sera reprise dans un procès verbal, lequel sera signé par les membres du bureau et par tout actionnaire qui en aura fait la demande.

15.8 Dans l'hypothèse d'un associé unique détenant l'intégralité du capital social de la société, les décisions prises par ce dernier seront reprises dans un procès verbal signé par ce dernier.

16. Lieu et date de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année dans la Ville de Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations le troisième jour du mois de juin à 15.00 heures, et pour la première fois en 2008.

17. Convocation des Assemblées Générales des actionnaires. Tout Administrateur peut convoquer d'autres assemblées générales. Elles doivent être convoquées sur la demande d'actionnaires représentant le dixième du capital social.

18. Votes. Chaque action donne droit à une voix. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires, par une autre personne désignée par écrit.

Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1 L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et qui se termine au 31 décembre 2007.

19.2 Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire des actionnaires, au commissaire aux comptes qui commentera ces documents dans leur rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1 Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2 Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3 Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VII. Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1 La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2 Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

Titre VIII. Loi Applicable

22. Loi Applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, le comparant préqualifié déclare souscrire les trente et une (31) actions.

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est évalué sans nul préjudice à deux mille quatre cent cinquante Euros (2.450,- Euros).

Résolution de l'associé unique

Et immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire, représentant l'intégralité du capital social, se considérant dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. L'adresse de la Société est fixée au 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une durée maximale de six (6) ans, leur mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:

a) M. Pascal Leclerc, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

b) M. Christophe Cahuzac, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et,

c) M. Jean And, demeurant professionnellement à 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

3. Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes pour une durée maximale de six (6) ans, son mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2013:

Monsieur Jaap Meijer, demeurant à 6, Op der Dresch L-8127 Bridel, Grand-Duché de Luxembourg.

Le notaire soussigné et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par nom, prénom, qualité et demeure a signé avec le notaire instrumentaire le présent acte.

Signé: M. Hirth, M. Lecuit.

Enregistré à Redange-sur-Attert, le 31 janvier 2007, vol. 408, fol. 90, case 12 RED/2007/120. — Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): T. Kirsch.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Redange-sur-Attert, le 5 février 2007.

M. Lecuit.

Référence de publication: 2007026729/243/398.

(070021432) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Pacific Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 56.899.

— DISSOLUTION

L'an deux mille sept, le dix janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A comparu:

Monsieur Hing Yau Man, commerçant, demeurant à L-8011 Strassen, 183, route d'Arlon.

Lequel comparant a exposé au notaire soussigné et l'a prié d'acter:

- que la société à responsabilité limitée PACIFIC TRADING, avec siège social à L-2721 Luxembourg, 2, rue Alphonse Weicker, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en date du 6 novembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 48, du 3 février 1997;

- que le capital social est fixé à cinq cent mille francs luxembourgeois (500.000,- flux) représenté par cinq cents parts sociales (500) de mille francs luxembourgeois (1.000,- flux);

- Monsieur Hing Yau Man, prénommé, est associé et propriétaire des cinq cents parts sociales (500) de la prédite société;

- qu'il décide la dissolution anticipée de la société à compter rétroactivement du 31 décembre 2006;

- que l'activité de la société a cessé et qu'il est investi de tout l'actif et qu'il réglera tout le passif de la société dissoute et qu'ainsi celle-ci est à considérer comme liquidée;

- que décharge pleine et entière est accordée au gérant pour l'exécution de son mandat;

- que les livres et documents de la société seront conservés pendant une durée de cinq ans au domicile de l'associé, sis à Strassen, 183, route d'Arlon.

- Les frais et honoraires des présentes sont évalués à huit cents euros (EUR 800,-).

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeure, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Yau Man, A. Biel.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 11 janvier 2007, vol. 824, fol. 34, case 11. — Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux parties sur demande pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 2 février 2007.

A. Biel.

Référence de publication: 2007026712/203/36.

(070020774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Prestau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 70.570.

Le bilan au 31 décembre 2001 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026950/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10327. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021105) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Prestau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 1, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 70.570.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2007026955/1285/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10325. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Haus-Lux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 82.844.

Le bilan et le compte de profits et pertes au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 février 2007.

Pour HAUS-LUX S.A.

UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES S.à r.l. / E. Magrini

Administrateur B / Administrateur B

Signatures / -

Référence de publication: 2007027209/29/17.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01499. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Egerson Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 120.765.

Du 10 octobre 2006 au 20 décembre 2006 Mme Susan Jayne Buesnel, M. Keith William Graham, Mme Alexandra Maria Figueiredo da Silva Luxo-Piazza et Monsieur Robert Anthony Steven Taylor ayant tous comme adresse professionnelle Wellington House, 17 Union Street, St Helier, Jersey JE4 0RH, Iles Anglo-Normandes ont occupé le poste d'administrateurs de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait
EGERSON PROPERTIES SA
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007026967/5499/18.

Enregistré à Luxembourg, le 31 janvier 2007, réf. LSO-CA11062. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Infor Global Solutions TopCo II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.
R.C.S. Luxembourg B 107.218.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 4 août 2006.

J.-J. Wagner
Notaire

Référence de publication: 2007027011/239/12.

(070021227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Coditel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 112.067.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2007.

Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2007027189/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10359. - Reçu 44 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Beverly Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 23.778.

Clôture de liquidation

Par jugement rendu en date du 18 janvier 2007, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu Monsieur le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société BEVERLY COMPANY S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
M^e B. Rose
Le liquidateur

Référence de publication: 2007027221/267/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2007, réf. LSO-CA09705. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Fiduciaire Générale GROUP, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 37.500,00.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 53.433.

—
EXTRAIT

Suite à un changement dans l'actionnariat de la société, la répartition des 1.500 parts sociales de la Société se présente comme suit:

| Associés | Parts sociales |
|---|-------------------|
| Dan Arendt, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 42 |
| Manuel Baldauff, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 33 |
| Philippe Bruneton, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 65 |
| Stéphane Césari, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 37 |
| Georges Deitz, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 56 |
| Dirk Dewitte, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 42 |
| Yves Francis, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 75 |
| Vincent Gouverneur, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 23 |
| Thierry Hoeltgen, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 93 |
| Georges Kioes, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 47 |
| Raymond Krawczykowski, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 28 |
| Maurice Lam, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 93 |
| Benjamin Lam, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 51 |
| Sonja Linz, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 70 |
| Erwan Loquet, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 42 |
| Olivier Maréchal, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 47 |
| Barbara Michaelis, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 65 |
| Sophie Mitchell, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 28 |
| Vafa Moayed, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 93 |
| Pascal Noël, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 47 |
| Franz Prost, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 93 |
| Gilbert Renel, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 47 |
| Benoit Schaus, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 93 |
| Marie José Steinborn, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 51 |
| Eric van de Kerkhove, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 93 |
| Johnny Yip, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 42 |
| FIDUCIAIRE GENERALE GROUP Sàrl, avec adresse professionnelle au 560, rue de Neudorf L-2220 Luxembourg | 4 |
| | <hr/> 1.500 |

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007026837/799/48.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00780. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021148) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Millicom International Cellular S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8080 Bertrange, 75, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 40.630.

In the year two thousand and six, on the fifteenth day of December.

Before us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg-Eich.

There appeared:

Mrs Véronique Mathieu, private employee, with professional address at 75, route de Longwy in L-8080 Bertrange, acting as the representative of the board of directors of MILLICOM INTERNATIONAL CELLULAR S.A., having its registered office at 75, route de Longwy in L-8080 Bertrange (the Company), pursuant to the resolutions of the meetings of the board of directors of the Company (the Board of Directors) held on August 25th, 2006 (the August Meeting), November 6th, 2006 (the November Meeting) and December 7th, 2006 (the December Meeting).

A copy of the extracts of the resolutions initialled *ne varietur* by the appearing person and the notary will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing person, acting in said capacity, has requested the undersigned notary to record his declarations as follows:

1) The Company has been incorporated pursuant to a deed of Me Joseph Kerschen, notary residing then in Luxembourg-Eich, on June 16, 1992, published in the Mémorial C, N 395 of September 11th, 1992. The articles of association of the Company (the Articles) have been modified on several occasions and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on February 16th, 2006, not yet published in the Mémorial C.

2) The Company has an issued capital of one hundred fifty million six hundred seventy-six thousand two hundred fifteen United States Dollars (USD 150,676,215.00) represented by one hundred million four hundred fifty thousand eight hundred ten (100,450,810) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each fully paid-in.

3) Article 5 of the Articles, which sets out the authorised capital, reads in relevant parts as follows:

«The Company has an authorised capital of one hundred ninety-nine million nine hundred ninety-nine thousand eight hundred United States Dollars (USD 199,999,800.00) divided into one hundred thirty-three million three hundred thirty-three thousand two hundred (133,333,200) shares with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50).

The board of directors is authorized and empowered to:

- realize any increase of the corporate capital within the limits of the authorized capital in one or several successive tranches by the issuing of new shares against payment in cash or in kind, by conversion of claims or in any other manner;
- determine the place and date of the issue or the successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and
- remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case; of issue of shares against payment in cash.

This authorization is valid for a period of 5 (five) years from the date of publication of the present deed and it may be renewed by a general meeting of shareholders for those shares of the authorized share capital which until then have not yet been issued by the board of directors.

Following each increase of the share capital realized and duly stated in the form provided for by law, the second paragraph of this article 5 will be modified so as to reflect the actual increase; such modification will be recorded in authentic form by the board of directors or by any person duly authorized and empowered by it for this purpose.»

The authorization given under article 5 of the Articles was renewed for a period of five (5) years by a decision of the general meeting of shareholders of the Company held on February 17, 2003 and was recorded in a deed of same date of the undersigned notary.

4.a.- Pursuant to the August Meeting minutes, the Board of Directors, referring to certain options over shares of the Company that the Company granted to certain directors and key employees of the Company pursuant to the resolutions taken by the Board of Directors on May 25th, 1995, December 18th, 2001, December 17th, 2002, May 8th, 2003, May 25th, 2004 and May 31st, 2005 resolved *inter alia* (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New Shares (as defined hereafter), (ii) to acknowledge (x) the exercise of their options over shares of the Company by those persons and in the proportions detailed in the minutes of the Meeting and (y) the receipt by the Company to the credit of its bank account of the exercise price for such options, in an aggregate amount of one million two hundred ninety-one thousand eight hundred thirty-nine point thirty-four United States Dollars (USD 1,291,839.34) and (iii) to issue the corresponding number of shares of the Company, i.e., one hundred thirteen thousand five hundred eighty-six (113,586) new shares of the Company, with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New Shares), and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company from an amount of one hundred fifty million six hundred seventy-six thousand two hundred fifteen United States Dollars (USD 150,676,215.00) represented by one hundred million four hundred fifty thousand eight hundred ten (100,450,810) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) per share, to an amount of one hundred fifty million eight hundred forty-six thousand five hundred ninety-four United States Dollars (USD 150,846,594.00) represented by one hundred million five hundred sixty-four thousand three hundred ninety-six (100,564,396) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, with an amount of one hundred seventy thousand three hundred seventy-nine United States Dollars (USD 170,379.00) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of one million one hundred twenty-one thousand four hundred sixty point thirty-four United States Dollars (USD 1,121,460.34) to be allocated to the share premium account of the Company.

4.b.- Pursuant to the November Meeting minutes, the Board of Directors, referring to certain options over shares of the Company that the Company granted to certain directors and key employees of the Company pursuant to the resolutions taken by the Board of Directors on May 25th, 2004 and May 31st, 2005 resolved inter alia (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New Shares (as defined hereafter), (ii) to acknowledge (x) the exercise of their options over shares of the Company by those persons and in the proportions detailed in the minutes of the Meeting and (y) the receipt by the Company to the credit of its bank account of the exercise price for such options, in an aggregate amount of three hundred two thousand seven hundred twenty-seven point twenty-nine United States Dollars (USD 302,727.29) and (iii) to issue the corresponding number of shares of the Company, i.e., twelve thousand seven hundred nineteen (12,719) new shares of the Company, with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New Shares), and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company from an amount of one hundred fifty million eight hundred forty-six thousand five hundred ninety-four United States Dollars (USD 150,846,594.00) represented by one hundred million five hundred sixty-four thousand three hundred ninety-six (100,564,396) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, to an amount of one hundred fifty million eight hundred sixty-five thousand six hundred seventy-two point fifty United States Dollars (USD 150,865,672.50) represented by one hundred million five hundred seventy-seven thousand one hundred fifteen (100,577,115) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, with an amount of nineteen thousand seventy-eight point fifty United States Dollars (USD 19,078.50) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of two hundred eighty-three thousand six hundred forty-eight point seventy-nine United States Dollars (USD 283,648.79) to be allocated to the share premium account of the Company.

4.c.- Pursuant to the December Meeting minutes, the Board of Directors, referring to certain options over shares of the Company that the Company granted to certain directors and key employees of the Company pursuant to the resolutions taken by the Board of Directors on December 18th, 2001, May 25th, 2004 and May 31st, 2005 resolved inter alia (i) to cancel the preferential subscription right of the Company's existing shareholders in respect of the issue of the New Shares (as defined hereafter), (ii) to acknowledge (x) the exercise of their options over shares of the Company by those persons and in the proportions detailed in the minutes of the Meeting and (y) the receipt by the Company to the credit of its bank account of the exercise price for such options, in an aggregate amount of eight hundred thirty-six thousand one hundred eighty-seven point thirty-five United States Dollars (USD 836,187.35) and (iii) to issue the corresponding number of shares of the Company, i.e., thirty-nine thousand two hundred fifty-two (39,252) new shares of the Company, with a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each (the New Shares) and to increase, within the limits of the authorised share capital of the Company, the issued share capital of the Company from an amount of one hundred fifty million eight hundred sixty-five thousand six hundred seventy-two point fifty United States Dollars (USD 150,865,672.50) represented by one hundred million five hundred seventy-seven thousand one hundred fifteen (100,577,115) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, to an amount of one hundred fifty million nine hundred twenty-four thousand five hundred fifty point fifty United States Dollars (USD 150,924,550.50) represented by one hundred million six hundred sixteen thousand three hundred sixty-seven (100,616,367) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each, with an amount of fifty eight thousand eight hundred seventy-eight United States Dollars (USD 58,878.-) to be allocated to the nominal share capital of the Company and an amount of seven hundred seventy-seven thousand three hundred nine point thirty-five United States Dollars (USD 777,309.35) to be allocated to the share premium account of the Company.

Evidence has been given to the undersigned notary that the Company received an amount of two million four hundred thirty thousand seven hundred fifty-three point ninety-seven United States Dollars (USD 2,430,753.97) as payment for the subscription for the New Shares.

5) Following the above share capital increases of the issued share capital of the Company, article 5, paragraph 2 of the Articles shall be amended and shall forthwith read as follows:

« **Art. 5. (paragraph 2).** The Company has an issued capital one hundred fifty million nine hundred twenty-four thousand five hundred fifty point fifty United States Dollars (USD 150,924,550.50) represented by one hundred million six hundred sixteen thousand three hundred sixty-seven (100,616,367) shares of the Company, having a par value of one point fifty United States Dollars (USD 1.50) each fully paid-in.»

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be born by the Company as a result of the aforesaid increase of capital, are estimated at EUR 22,000.00.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg-Eich, at the date indicated at the beginning of the deed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at request of the appearing person the present deed is worded in English, followed by a French version; at request of the same appearing person, in case of differences between the English text and the French text, the English text will prevail.

After reading the present deed to the appearing person, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said appearing person signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille six, le quinze décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire, de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Madame Véronique Mathieu, employée privée, avec adresse professionnelle au 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange, agissant en qualité de représentant du conseil d'administration de MILLICOM INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social au 75, route de Longwy à L-8080 Bertrange (la Société), en vertu des résolutions prises lors de trois réunions du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'administration) en date du 25 août 2006 (la Réunion d'août), le 6 novembre 2006 (la Réunion de novembre) et du 7 décembre 2006 (la Réunion de décembre).

Une copie des procès-verbaux (ou extraits de ceux-ci) des Réunions, ayant été signées ne varietur par le comparant et le notaire, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Le comparant, ès-qualités qu'il agit, a prié le notaire soussigné d'acter les déclarations et faits suivants:

1. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Joseph Kerschen, à l'époque notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 16 juin 1992, publié au Recueil Spécial du Mémorial C N 395 du 11 septembre 1992. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises, et pour la dernière fois suivant un acte du notaire soussigné en date du 16 février 2006, pas encore publié au Recueil du Mémorial C.

2. Le capital social émis de la Société est de cent cinquante millions six cent soixante-seize mille deux cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.676.215,00 USD) représenté par cent millions quatre cent cinquante mille huit cent dix (100.450.810) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune entièrement libérées.

3. L'article 5 des Statuts, qui prévoit un capital autorisé, dispose dans les parties concernées comme suit:

«Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre-vingt-dix-neuf millions neuf cent quatre-vingt dix-neuf mille huit cents Dollars des Etats Unis d'Amérique (USD 199.999.800,00) divisé en cent trente-trois millions trois cent trente-trois mille deux cents (133.333.200) actions d'une valeur nominale de un dollar des Etats Unis d'Amérique cinquante cents (USD 1,50). Le conseil d'administration est autorisé et mandaté de:

- réaliser toute augmentation du capital social dans les limites du capital social autorisé en une ou plusieurs tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles, contre le paiement en espèces ou en nature, par conversion de créances ou de toutes autres manières;
- fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles; et
- supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires en cas d'émission d'actions contre paiement en espèces.

Cette autorisation est valable pour une durée de 5 (cinq) ans à compter de la date de publication du présent acte et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires pour les actions du capital autorisé qui jusqu'à ce moment n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans la forme prévue par la loi, le second alinéa de cet article 5 sera modifié de façon à refléter l'augmentation; une telle modification sera constatée par acte notarié par le conseil d'administration ou par toute personne dûment autorisée et mandatée par celui-ci à cette fin.»

L'autorisation accordée en vertu de l'article 5 des Statuts a été renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société du 17 février 2003, telle qu'enregistrée par le notaire soussigné dans un acte notarié de la même date.

4.a.- Conformément au procès-verbal de la Réunion d'août, le Conseil d'administration, en faisant référence à certaines options sur actions attribuées par la Société à certains administrateurs et collaborateurs salariés clés de la Société conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration du 25 mai 1995, 18 décembre 2001, 17 décembre 2002, 8 mai 2003, le 25 mai 2004 respectivement du 31 mai 2005, a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) l'exercice par ces personnes de leur droit d'option sur les actions de la Société et dans les proportions détaillées dans le procès-verbal de la Réunion et de (y) la réception par la Société au crédit de son compte bancaire du prix d'exercice de ces options, pour un montant total de un million deux cent quatre-vingt-onze mille huit cent trente-neuf virgule trente-quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.291.839,34 USD) et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit cent treize mille cinq cent quatre-vingt-six (113.586) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là, de cent cinquante millions six cent soixante seize mille deux cent quinze dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.676.215,00 USD) représenté par cent millions quatre cent cinquante mille huit cent dix (100.450.810) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent cinquante millions huit cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.846.594,00 USD) représenté par cent millions cinq cent soixante-quatre mille

trois cent quatre-vingt-seize (100.564.396) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune et d'affecter le montant de cent soixante-dix mille trois cent soixante-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (170.379,00 USD) au capital social de la Société et le montant de un million cent vingt et un mille quatre cent soixante virgule trente quatre dollars des Etats-Unis d'Amérique (1.121.460,34 USD) au compte prime d'émission de la Société.

4.b.- Conformément au procès-verbal de la Réunion de novembre, le Conseil d'administration, en faisant référence à certaines options sur actions attribuées par la Société à certains administrateurs et collaborateurs salariés clés de la Société conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration du 25 mai 2004 respectivement du 31 mai 2005, a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) l'exercice par ces personnes de leur droit d'option sur les actions de la Société et dans les proportions détaillées dans le procès-verbal de la Réunion et de (y) la réception par la Société au crédit de son compte bancaire du prix d'exercice de ces options, pour trois cent deux mille sept cent vingt-sept virgule vingt-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (302.727,29 USD) et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit douze mille sept cent dix-neuf (12.719) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là, de cent cinquante millions huit cent quarante-six mille cinq cent quatre-vingt-quatorze dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.846.594,00 USD) représenté par cent millions cinq cent soixante-quatre mille trois cent quatre-vingt-seize (100.564.396) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent cinquante millions huit cent soixante-cinq mille six cent soixante-douze virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.865.672,50 USD) représenté par cent millions cinq cent soixante-dix-sept mille cent quinze (100.577.115) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune et d'affecter le montant de dix-neuf mille soixante-dix-huit virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (19.078,50 USD) au capital social de la Société et le montant de deux cent quatre-vingt-trois mille six cent quarante-huit virgule soixante-dix-neuf dollars des Etats-Unis d'Amérique (283.648,79 USD) au compte prime d'émission de la Société.

4.c- Conformément au procès-verbal de la Réunion de décembre, le Conseil d'administration, en faisant référence à certaines options sur actions attribuées par la Société à certains administrateurs et collaborateurs salariés clés de la Société conformément aux résolutions adoptées par le Conseil d'administration du 18 décembre 2001, 25 mai 2004 respectivement du 31 mai 2005, a décidé entre autres (i) d'annuler le droit de souscription préférentiel des actionnaires existants de la Société en ce qui concerne l'émission des Nouvelles Actions (telles que définies ci-après), (ii) de prendre acte de (x) l'exercice par ces personnes de leur droit d'option sur les actions de la Société et dans les proportions détaillées dans le procès-verbal de la Réunion et de (y) la réception par la Société au crédit de son compte bancaire du prix d'exercice de ces options, huit cent trente-six mille cent quatre-vingt-sept virgule trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (836.187,35 USD) et (iii) d'émettre le nombre correspondant d'actions de la Société, soit trente-neuf mille deux cent cinquante-deux (39.252) nouvelles actions de la Société, ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune (les Nouvelles Actions) et d'augmenter, endéans les limites du capital social autorisé de la Société, le capital émis de la Société, à ce moment-là, de cent cinquante millions huit cent soixante-cinq mille six cent soixante-douze virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.865.672,50 USD) représenté par cent millions cinq cent soixante-dix-sept mille cent quinze (100.577.115) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune, pour le porter au montant de cent cinquante million neuf cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.924.550,50 USD) représenté par cent millions six cent seize mille trois cent soixante-sept (100.616.367) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune et d'affecter le montant de cinquante-huit mille huit cent soixante-dix-huit dollars des Etats-Unis d'Amérique (58.878,00 USD) au capital social de la Société et le montant de sept cent soixante-dix-sept mille trois cent neuf virgule trente-cinq dollars des Etats-Unis d'Amérique (777.309,35 USD) au compte prime d'émission de la Société.

La preuve a été fournie au notaire soussigné que la Société a reçu un montant deux million quatre cent trente mille sept cent cinquante-trois virgule quatre-vingt-dix-sept dollars des Etats-Unis d'Amérique (2.430.753,97 USD) au titre de la libération de la souscription des Nouvelles Actions. 5. Suite aux augmentations de capital ci-haut, l'article 5 alinéa 2 des Statuts sera modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. (alinéa 2).** Le capital social émis de la Société est de cent cinquante million neuf cent vingt-quatre mille cinq cent cinquante virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (150.924.550,50 USD) représenté par cent millions six cent seize mille trois cent soixante-sept (100.616.367) actions ayant une valeur nominale de un virgule cinquante dollars des Etats-Unis d'Amérique (1,50 USD) chacune entièrement libérées.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la Société en raison des présentes augmentations de capital, sont évalués à 22.000,00 EUR.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprends et parle la langue anglaise déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. Mathieu, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2006, vol. 156S, fol. 70, case 4. — Reçu 18.546,88 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 12 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007026914/206/254.

(070021053) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Soparfi 10 L S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 24.927.

—
Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 4 janvier 2007

Délibération

Le Conseil d'Administration renouvelle Monsieur Francesco Signorio, directeur de société, demeurant au 10, rue Michel Welter L-2730 Luxembourg aux fonctions d'administrateur-délégué jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale statutaire à tenir en l'an 2007, lequel aura tous pouvoirs de signature individuelle dans le cadre de la gestion journalière de la société ainsi que dans tous les rapports de la société avec les banques.

Pour extrait conforme, délivré sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2007.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2007027387/1134/21.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00837. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021650) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Loisters & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.095.

— STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

RED ANGEL CHARITABLE TRUST, un «Charitable Trust» représenté par BEDELL CHRISTIN TRUSTEES LIMITED, ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA (Channel Islands),

ici représenté par Monsieur Adrien Coulombel, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2007.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de LOISTERS & CO. S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) en parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenues de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par RED ANGEL CHARITABLE TRUST, prénommé.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société:

- Monsieur Jean-Pierre Verlainé, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg,

- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coulombel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2007, Relation: EAC/2007/425. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007027541/239/150.

(070021633) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Highgate Finance & Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 30.438.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement le 30 novembre 2006

4. L'Assemblée, après avoir été informée du décès de Maître Jacques Mersch, Administrateur, décide de ne pas pourvoir à son remplacement et décide par conséquent de réduire le nombre d'Administrateurs de quatre à trois;

Pour extrait conforme

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2007027399/565/15.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01570. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Sullivan & Co. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 124.094.

STATUTS

L'an deux mille sept, le premier février.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

BLUE ANGEL CHARITABLE TRUST, un «Charitable Trust» représenté par BEDELL CHRISTIN TRUSTEES LIMITED ayant son siège social au 26 New Street, St Helier, Jersey JE2 3RA (Channel Islands),

ici représenté par Monsieur Adrien Coulombel, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 30 janvier 2007.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte aux fins de formalisation.

Lequel mandataire, agissant ès-dites qualités, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que la partie prémentionnée déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé par l'associé unique une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société comporte initialement un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales. Elle peut cependant, à toute époque, comporter plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés, par suite notamment, de cession de parts sociales ou d'émission de parts sociales nouvelles.

Art. 2. Objet. La Société a pour objet l'acquisition et la détention de participations dans toutes entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut accorder toute assistance financière à des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, y compris notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit.

La Société peut employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous toutes formes et procéder à l'émission privée d'obligations ou d'instruments de dette similaires.

D'une manière générale, elle peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de SULIVAN & CO. S.à r.l.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) en parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, faillite ou déconfiture d'un associé. L'interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés.

Le ou les gérants sont nommés avec ou sans limitation de durée par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions des différents gérants.

L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, sans qu'il soit nécessaire d'en indiquer les motifs. Chaque gérant peut pareillement se démettre de ses fonctions. L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou en cas de pluralité de gérants par la signature conjointe de deux (2) gérants ou par la signature conjointe ou la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature a été délégué par la gérance, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales sont souscrites par BLUE ANGEL CHARITABLE TRUST, prénommé.

Toutes les actions ainsi souscrites ont été entièrement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2007.

Evaluations des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille euros.

Assemblée générale extraordinaire

Première résolution

L'associé unique décide de fixer à deux (2) le nombre de Gérants et de nommer les personnes suivantes en tant que Gérants pour une période indéterminée, avec les pouvoirs prévus à l'article 17 des statuts de la Société:

- Monsieur Jean-Pierre Verlainé, employé privé, avec adresse professionnelle au 30, rue Marie-Adélaïde, L-2128 Luxembourg,
- Monsieur Romain Thillens, licencié en sciences économiques appliquées, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le siège social est fixé au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donné au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses noms, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Coulombel, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 5 février 2007, Relation: EAC/2007/427. — Reçu 125 euros.

Le Receveur (signé): Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 6 février 2007.

J.-J. Wagner.

Référence de publication: 2007027542/239/150.

(070021627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Profin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 88, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 56.581.

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 février 2007 de transférer le Siège Social de la Société au:

88, avenue du X septembre, L-2550 Luxembourg

Pour extrait certifié conforme

Signature

Administrateur

Référence de publication: 2007027342/6241/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2007, réf. LSO-CB02415. - Reçu 89 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Samson Global Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 30.000,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 85-91, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 110.310.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 15 décembre 2006 que:

- Le siège social de la société a été transféré du 560 A, rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, au 85-91, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, en date du 1^{er} janvier 2007.

Luxembourg, le 2 février 2007.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007027309/802/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2007, réf. LSO-CB01268. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021623) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Power Point S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 72.370.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027274/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01764. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021867) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Internationale Handelsunion AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 70.713.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 février 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027259/1215/12.

Enregistré à Luxembourg, le 7 février 2007, réf. LSO-CB01756. - Reçu 18 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021871) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

The Four Plus (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 49.717.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 décembre 2006.

Pour le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2007027239/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB01038. - Reçu 22 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Lendit Drogenbos S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 66.671.

*Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale ordinaire annuelle
du 22 septembre 2006*

Les Actionnaires de la Société LENDIT DROGENBOS S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle, au siège social, et constatant les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes sont arrivés à échéance, ont décidé, à l'unanimité, de les renouveler jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012.

Sont donc nommés administrateurs jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012:

- LENDIT S.A., ayant son siège à 64, avenue Emile Duray B-1000 Bruxelles
- Monsieur Charles A. Dilley, administrateur de société, demeurant à CH-3961 Saint-Luc, Plan Torgon
- Monsieur Max Galowich, juriste, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt
- Madame Isabelle Jacquot, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri Schnadt

Est donc nommée commissaire aux comptes jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de l'année 2012:

- LUX-AUDIT S.A., R.C.S. Luxembourg B 25.797, ayant son siège à 57, avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg

Les administrateurs et le commissaire aux comptes dont les mandats sont renouvelés déclarent accepter leurs nouveaux mandats.

Luxembourg, le 22 septembre 2006.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2007026877/503/28.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2007, réf. LSO-CA04796. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

First London European Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 15.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69A, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 122.193.

Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 30 janvier 2007

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de fixer le nombre de gérants à 2 (deux).
2. L'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé de nommer la personne suivante aux fonctions de gérant de la Société avec effet immédiat:

- M. Michael Chidiac, administrateur de sociétés, né le 29 juin 1966 à Beirut, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

pour une période prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle approuvant les comptes clos au 31 décembre 2007.

Il en résulte que le Conseil de Gérance se compose désormais comme suit:

1. M. Michael Chidiac, administrateur de sociétés, né le 29 juin 1966 à Beirut, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal L-2449 Luxembourg;

2. M. François Brouxel, avocat à la Cour, né le 16 septembre 1966 à Metz, demeurant professionnellement au 69, boulevard de la Pétrusse L-2320 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2007.

Signature.

Référence de publication: 2007027090/280/25.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00794. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

Memory Assessment Clinics Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 32.820.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires de la société tenue en date du 24 janvier 2007 que:

* Ont été réélus aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Joëlle Mamane, administrateur de sociétés, née le 14 janvier 1951 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Albert Aflalo, administrateur de sociétés, né le 18 septembre 1963 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

- Monsieur Patrick Aflalo, administrateur de sociétés, né le 9 octobre 1959 à Fès (Maroc), demeurant professionnellement au 23, rue Aldringen à L-1118 Luxembourg,

Le mandat d'administrateur-délégué de Monsieur Patrick Aflalo est confirmé pour une durée indéterminée.

* A été réélue au poste de commissaire aux comptes:

- La société MONTBRUN REVISION Sàrl, inscrite au RCS Luxembourg sous le

numéro B 67.501 et dont le siège social est établi à L-2013 Luxembourg - boulevard de la Foire, N ° 5.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle de 2013.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Référence de publication: 2007026970/677/27.

Enregistré à Luxembourg, le 5 février 2007, réf. LSO-CB00741. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(070021335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.

Aprotec S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9150 Eschdorf, 30A, Klatzber.

R.C.S. Luxembourg B 105.661.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2007.

I. Deschuytter.

Référence de publication: 2007027391/1197/12.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2007, réf. LSO-CA10434. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070021592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 février 2007.

SCI DL 2, Société Civile Immobilière.

Siège social: L-4830 Rodange, 4, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg E 3.146.

Extrait en rapport avec le changement d'associés suite aux cessions de parts sous seing privé intervenues en date du 23 juin 2006

Monsieur Filipo Milano, étudiant, demeurant à L-4438 Soleuvre, 218, rue de Differdange cède 33 parts

à

Monsieur Tommaso Loporcaro, gérant de sociétés, demeurant à L-8847 Steinfort, 1A, Boxepull.

Monsieur Tommaso Loporcaro, gérant de sociétés, demeurant à L-8847 Steinfort, 1A, Boxepull, cède 16 parts

à

Monsieur Issam Demay, gérant de sociétés, demeurant à L-4505 Niederkorn, 57, rue de l'Acier.

Toutes ces cessions sont faites au prix de 25,- EUR par part sociale cédée.

Ainsi, suite à ces cessions de parts, les cent (100) parts d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune de la SCI DL 2 avec siège à L-8830 Rodange, 4, route de Longwy, sont dès à présent souscrites comme suit:

Monsieur Tommaso Loporcaro, précité, 50 parts

Monsieur Issam Demay, précité, 50 parts

Rodange, le 18 janvier 2007.

Pour SCI DL 2

Signatures

Référence de publication: 2007027112/1286/24.

Enregistré à Luxembourg, le 22 janvier 2007, réf. LSO-CA07865. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(070020805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2007.